

À tous les citoyens et citoyennes de la municipalité de Saint-Nazaire,

En vertu de l'article 176.2.2 du Code Municipal du Québec, la mairesse Johanne Lavoie dépose le rapport annuel de la municipalité de Saint-Nazaire exposant les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe au 31 décembre 2021.

1. Rapport financier au 31 décembre 2021

La municipalité a terminé l'année 2021 avec un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 224 606 \$ qui se détaille avec des revenus de 3 566 460 \$, des dépenses de 3 594 004 \$ et des affectations financières et remboursements de dette totalisant 252 150 \$. Une gestion serrée des finances publiques est effectuée par l'équipe municipale.

La municipalité dispose d'un excédent de fonctionnement accumulé non affecté de 507 015 \$ et des excédents accumulés affectés dédiés à la valorisation du cœur du village de 138 129 \$, à l'achat de membranes pour l'usine d'eau potable de 10 000 \$, à l'aménagement de la piste de vélo de montagne de 8 000 \$ et 95 000 \$ affectés au budget 2022 afin de diminuer le taux de taxation.

La dette à long terme de la municipalité au 31 décembre 2021 s'élève à 11 121 900\$, duquel nous devons soustraire les subventions à recevoir du gouvernement au montant de 4 499 756 \$, ramenant la part devant être assumée par la municipalité à 6 622 144 \$.

2. Rapport du vérificateur externe

Le rapport financier 2021 consolidé a fait l'objet d'un audit par la firme « MNP S.E.N.C.R.L. ». Le rapport de l'auditeur indépendant indique que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Nazaire conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

L'auditeur indépendant émet également un rapport sur le taux global de taxation de la municipalité au 31 décembre 2021; ce taux étant de 1,4107 \$ / 100 \$ d'évaluation, soit une augmentation de 0,0022 \$ comparativement à l'année 2020, démontrant les efforts effectués afin de maintenir le taux de taxation. Le taux global de taxation représente les revenus de taxes totaux de la municipalité (taxes foncières et de services) divisé par l'évaluation foncière moyenne de l'année. Le rapport de l'auditeur indépendant indique que le taux global de taxation de l'exercice terminé au 31 décembre 2021 a été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences municipales.

3. Réalisations 2021

Parmi les projets réalisés en 2021, il y a entre autres la deuxième phase de la réfection du Rang 3 pour un montant d'environ 484 235 \$, la phase III du Quartier Boréal pour un montant de 720 892 \$, l'alimentation en eau potable de la route 172 Ouest et de la rue Bouchard pour un coût de 894 954 \$.

La municipalité a débuté les démarches pour remplacer la conduite d'amenée d'eau brute municipale, a acheté l'immeuble de l'ancienne salle de quilles en vue d'y aménager une aire de loisirs et sports multigénérationnelle et a débuté les démarches pour renforcer la structure de la salle le Rondin afin de la rouvrir le plus rapidement possible.

La Municipalité a maintenu son aide financière au Club de vélo de montagne Saint-Nazaire afin de continuer l'aménagement de la piste de vélo de montagne.

La Corporation de développement a effectué des études pour la revitalisation du cœur du village et a sondé la population sur les projets potentiels à venir. Elle a également amélioré l'offre de service du Mini-marché.

4. Conclusion

L'année 2021 a apporté son lot de défis et de contraintes en raison de la durée et de l'impact de la pandémie de Covid-19 mais la plupart des activités municipales ont pu reprendre leur cours. Les élus, les employés municipaux, les comités municipaux et nos précieux bénévoles ont su réaliser de nombreux projets et dynamiser la Municipalité. Je veux souligner l'implication du conseil municipal ainsi que le travail assidu et le dévouement de tous les employés(es) de la municipalité.

Finalement, je tiens à vous rappeler qu'une copie du rapport de la mairesse sera expédiée par la poste à tous les citoyens de Saint-Nazaire, publiée sur le site internet de la municipalité et qu'une copie sera affichée au bureau de la municipalité. Pour toutes questions ou informations, vous pourrez contacter le bureau de la municipalité et il nous fera plaisir de vous répondre.

Le 6 juin 2022

Johanne Lavoie, mairesse